



Moulherne

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 6 février, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Moulherne, régulièrement convoqué le 1er février, s'est réuni dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BOURDIN, le maire.

M. Laurent FERTE a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Alain BOURDIN – Laurent FERTE - Pierrette GILLIER - Stanislas HUART - Paul HERVÉ – Bruno DE COLIGNY – Romain CANTIN - Valérie DELAIRE – Jean-Paul GUIDOIN – Sylvaine HERVÉ – Olivier REMBERT – Sandrine FAUVEAU – Charlotte GIRARD

Etaient absents excusés : Arnaud LENUD - Guillaume DE LA TULLAYE (pouvoir à Bruno DE COLIGNY)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un hommage à Claude Cyrille CHEVALIER sera rendu dans le Courrier de l'Ouest. L'article devrait paraître dans les prochains jours.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'ajouter un point à l'ordre du jour « Dépense d'investissement avant le vote du budget communal : Bornes de propreté canine ». Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

Le conseil municipal approuve le PV du conseil municipal du 9 janvier dernier, à l'unanimité.

LOCATION SALLE DE SPORT – VŒUX ANNE-LAURE BLIN, DÉPUTÉ : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition de location de salle de sport pour un montant de 250€.

RAPPORT ANNUEL 2021 – PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉ – SAUMUR VAL DE LOIRE : Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide de prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Saumur Val de Loire tels que présenté.

DÉPENSE D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET COMMUNAL – BORNES DE PROPRETÉ CANINE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise l'engagement des dépenses d'investissement pour des bornes de propreté canine : Adéquat pour un montant de 730,18€ TTC.

QUESTIONS DIVERSES :

DIA : 11 rue du Maine. La commune ne préempte pas.

COURRIER GROUPAMA : Nous avons reçu un courrier de Groupama suite à notre interrogation sur l'augmentation tarifaire. L'année 2022 a été marquée par un cotexte hors norme que ce soit financier (inflation élevée) ou météorologique (sécheresse et intensification des épisodes de grêle) le tout a impacté fortement les coûts. Cela se traduit par une forte évolution des indices sur une période d'un an (exemple : augmentation des prix dans le bâtiment de 9,88% ou encore augmentation des prix dans le secteur réparation automobile de 6,5%)

PANNEAU ÉCOLE : Monsieur le Maire présente les différentes propositions de l'entreprise JMC d'ALLONNES concernant le nouveau panneau de l'école Pomme de Reinette. Le conseil a donc opté pour le panneau à fond vert.

GROUPEMENT DE COMMANDE SAUMUR VAL DE LOIRE : Pour rappel les membres du groupement souhaitent mutualiser leurs moyens et compétences pour procéder à la passation de marchés ou

d'accords-cadres afin de bénéficier de l'effet massification des besoins communs au groupement. Pour ce faire, les parties conviennent de créer un groupement de commandes par une convention constitutive, des éventuelles remarques peuvent y être apportées. Saumur Val de Loire demande si la commune souhaite y adhérer. Monsieur le Maire précise que les travaux de voiries ne sont pas concernés mais plus les équipements informatiques, les mobiliers urbains, entre autres.

VÊTEMENTS DE TRAVAIL DES AGENTS COMMUNAUX : A ce jour, nos agents portent actuellement des vêtements défectueux (brûlures, tâches...). Une demande de devis est en cours auprès de l'entreprise Elis pour une mise à disposition de vêtements et un contrat d'entretien.

FONDATION DU PATRIMOINE : Dans le cadre de la souscription datant de 2017, une cagnotte de 5098,49€ est en suspens. En accord avec la Fondation du Patrimoine, il a été convenu que cette enveloppe pourrait servir aux travaux de toiture de l'église Saint Germain. Un avenant a donc été signé. Pour tous les souscripteurs qui ont participé, une note explicative et un remerciement leur seront rendus sur le site internet de la commune et réseaux sociaux.

PATRIMOINE : La commune possède un ancien véhicule de pompier, Rolland Pilain actuellement exposée dans un musée. Monsieur le Maire propose de se rapprocher auprès du Département pour une demande de subvention exceptionnelle pour permettre de la restaurer. Il faut compter environ 25000€ de travaux. Le SDIS pourrait également participer. Un rendez-vous va être pris avec le commandant FOUCHET de la caserne de Baugé et deux de nos élus, Monsieur Paul HERVÉ et Monsieur Jean-Paul GUIDOIN.

RECRUTEMENT RESSOURCES HUMAINES : Pour palier au remplacement d'arrêt maladie du 27 février au 27 mars d'un agent technique, une personne a été recrutée à cet effet. Une demande de renouvellement de congé grave maladie concernant un employé technique sera faite dans les prochains jours (jusqu'au 12/10/2023).

BASE DE LOISIRS LA LOUISIERE : La semaine dernière l'entreprise Les Jardins du Baugeois sont intervenus pour y installer les bancs et poubelles sur la base de loisirs ; Une pente douce sera rajoutée sur l'un des 3 ponts.

DÉBARDAGE : Suite à une dégradation d'un chemin communal, notamment le chemin du Louroux, un arrêté a été fait. A chaque intervention, l'entreprise est chargée de prendre connaissance de cet arrêté, de signer une convention et une fiche d'état des lieux. Monsieur le Maire demande aux responsables de voirie de tenir un suivi très rigoureux.

VISITE DE MADAME MARIE-PERVENCHE PLAZA SOUS-PRÉFÈTE DE SAUMUR : La commune accueillera la sous-préfète de Saumur, Madame Marie-Pervenche PLAZA, le vendredi 3 mars à 09h30. Monsieur le Maire souhaite lui faire visiter les entreprises locales, la salle de sport, l'école, la base de loisirs « La Louisière ». Il invite les élus à venir se joindre à ce rendez-vous.

FORMATION GESTES QUI SAUVENT : Suite à un courrier reçu de Groupama, Monsieur le Maire informe à l'assemblée que des sessions gratuites seront disponibles pour les élus, collaborateurs et administrés. Ces formations de 2h élaborées par des organismes homologués du Maine-et-Loire aborderont la protection, l'alerte, l'hémorragie ou encore les massages cardiaques avec utilisation du défibrillateur. Cette information sera mise sur le site internet, réseaux sociaux et panneau d'affichage.

LES CLOCHERS TORS D'EUROPE : Le dernier bulletin est paru avec un article sur le clocher de l'église Saint-Germain. Monsieur le Maire le transmet à Monsieur DE COLIGNY, adhérent de l'association.

DÉCAPAGE DU PARQUET DE LA SALLE DES LOISIRS : Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis reçu de la SARL DECAPAGE AEROGOMMAGE BAUGEOIS. La prestation s'élève à 1920€ TTC sans protection. Un devis est en cours pour la partie peinture (AB peinture basée sur Longué-Jumelles). Le Conseil décide d'attendre et de faire une autre demande de devis auprès de l'entreprise BUSSON par exemple.

ÉTUDE DE DIAGNOSTIC (ARCHITRAV) : L'étude historique est finalisée. La partie dessin est en cours. L'étude sera restituée mi-mars

BAR RESTAURANT LE RELAIS SAINT GERMAIN : Suite à une réunion d'adjoints, Monsieur le Maire informe à l'assemblée que le ou les futurs gérants devaient remplir 3 critères : être cuisinier de formation, reprendre l'activité tabac et habiter Mouliherne. Après avoir rencontré 4 candidats, une candidate a rempli les 3 critères. Ils pourront alors y intégrer le logement situé au-dessus du Bar Restaurant. Monsieur le Maire propose un loyer à 500€/mois tout compris avec 5 mois de gratuité et une kitchenette installée à l'étage. L'ensemble du conseil valide cette proposition. Monsieur FERTE précise que cette personne avait déjà candidaté lors de notre précédente offre mais nous avons reçu ses références après la clôture de recrutement.

CLOS SAINT-GERMAIN : Suite à l'appel d'offre non concluante, Monsieur le Maire propose de faire intervenir nos artisans locaux. Un appel d'offre sera de nouveau lancé afin qu'ils puissent déposer leurs offres dans le cadre du prochain marché public.

TRAVAUX A L'ÉCOLE : Madame GILLIER a remarqué lors de la visite de l'école avec la DDEN, que les toilettes des grands devraient être refaites (manque d'isolation, peinture,...). Monsieur le Maire compte prévoir les travaux dans le budget prévisionnel, ces derniers pourraient être réalisés durant les grandes vacances scolaires. Le Conseil valide cette décision.

ASSOCIATION AMCL : Monsieur FERTE a été invité à la galette de l'association AMCL et nous fait part que les terrains de football de Mouliherne deviennent dangereux notamment par les trous de taupes. Monsieur PROULT, le Président, souhaite rencontrer les élus.

ASSOCIATION APPM : Monsieur FERTE s'est rendu à l'assemblée générale de l'association l'APPM qui s'est déroulée le vendredi 4 février. 25 personnes étaient présentes, un projet en est ressorti, celui d'organiser un circuit touristique Faune Flore et patrimoine dans Mouliherne. La Présidente actuelle a fait part à Monsieur FERTE le souhait qu'un représentant du Conseil fasse partie de l'Association et également que la commission Fleurissement puisse s'ouvrir à l'un des représentants de cette association. Monsieur le Maire précise qu'il est possible d'ouvrir une commission pour un projet ponctuel.

FEU D'ARTIFICE ET SPECTACLE : La Communauté d'Agglomération de Saumur organise chaque année des spectacles. Elle nous sollicite donc cette année pour programmer un des spectacles à la base des loisirs « La Louisière ». Il aura lieu le 13 juillet 2023 avant le feu d'artifice. Monsieur FERTE recevra le 17 février 2023 les membre de la Commission culturelle pour faire un point. Durant cette soirée un DJ sera présent mais également un snack. Plus de lumière sera également installée notamment en direction du parking pour une meilleure visibilité et le Comité des Fêtes prévoit également d'embaucher 2 vigiles pour cet événement.

SCULPTURES POMMES : Les sculptures réalisées lors de la Foire aux pommes doivent être traitées prochainement par les agents communaux puis seront installées sur des platines aux beaux jours.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CERCLE SAINT RENÉ : Messieurs HERVÉ et GUIDOIN représenteront la municipalité lors de l'assemblée générale de l'association du Cercle Saint René qui se déroulera le dimanche 12 février 2023.

ÉLECTRICITÉ LA CHAUMIÈRE : Monsieur HERVÉ nous informe qu'il serait judicieux de mettre aux normes toute la partie électrique de la Chaumière. Il est dans l'attente d'un devis (partie Chaumière mais également au niveau du Bar Restaurant le Relais Saint Germain).

TRAPPE CHAUFFAGE SALLE DE SPORT : Monsieur HUART propose de modifier l'emplacement de la trappe chauffage lors des prochains événements qui auront lieu dans la salle de sport.

HOMMAGE A CLAUDE CHEVALIER : Monsieur HUART propose à l'assemblée de rendre hommage à Claude Cyrille CHEVALIER en créant un parterre situé à la base de loisirs et également rénover la « structure » en fer du pêcheur qui y était installée (c'est d'ailleurs Monsieur Claude CHEVALIER qui l'avait réalisée). Le Conseil approuve cette idée.

PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL PRÉVUE LE LUNDI 6 MARS 2023 A 18h30.

La séance est levée à 20h10.